



Travaux de ravalement dans un immeuble

Par **CHOCOLAT1234**, le **06/07/2009** à **16:46**

Bonjour,rrrnSuite à une décision de copropriétaires lors d'une assemblée générale annuelle, le compte rendu du procès verbal notifie des travaux de ravalement auxquels je ne peux payer meme avec un emprunt à long terme.- Je suis propriétaire-

Par **Marion2**, le **06/07/2009** à **18:26**

Bonjour,rrrnRenseignez-vous auprès des services sociaux (Conseil Général) de votre ville (ou votre commune) vous pouvez prétendre à certaines aides de la CAF.rnrnCes travaux ont été votés en AG, vous êtes donc dans dans l'obligation de participer à leur règlement.rnrnCordialement.

Par **CHOCOLAT1234**, le **07/07/2009** à **23:11**

Bonjour,rrrnMerci de votre réponse clair et rapide. rnrnrnCordialement.rnrnLaurence.